

# CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



World Health  
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Agenda Item 3b

CRD 8

Original Language

## JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME

### CODEX COMMITTEE ON FOOD ADDITIVES

#### Forty-eighth Session

Xi'an, China, 14-18 March 2016

### PROPOSED DRAFT SPECIFICATIONS FOR THE IDENTITY AND PURITY OF FOOD ADDITIVES ARISING FROM THE 80<sup>TH</sup> JECFA MEETING

Comments of Egypt, Mali and Senegal

#### EGYPT

We support the recommendations by JECFA on the above food additives.

We support the adoption of food additives designated as "Full" and recommend their adoption by the Commission as Codex Specifications, and revocation of aluminum silicate (INS 559) and calcium aluminum silicate (INS 556)

#### MALI

Le Mali félicite le JECFA pour la préparation de l'Avant-projet. Il n'a pas d'observations particulières sur le document de travail et est favorable aux recommandations formulées par le JECFA.

#### SENEGAL

**Point 3.1 :** Questions d'intérêt découlant de la FAO et l'OMS et de la quatre-vingtième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) : CX/FA 16/48/3

**Problème :**

Le CCFA est chargé de:

a) examiner les normes considérées comme « complètes » pour les additifs alimentaires cités dans l'appendice 1 partie a, en vue de recommander leur adoption par la Commission comme normes Codex, en tenant compte des observations reçues.

b) envisager la révocation des normes Codex pour le silicate d'aluminium (SIN 559), et l'aluminosilicate de calcium (SIN 556) suite au retrait des normes provisoires.

b) envisager la révocation des normes Codex pour le silicate d'aluminium (SIN 559), et l'aluminosilicate de calcium (SIN 556) suite au retrait des normes provisoires.

**Position:** Nous appuyons les recommandations du JECFA sur les additifs alimentaires ci-dessus.

**Justification:** l'évaluation par le JECFA a été basée sur la science . La révocation est fondée sur le retrait du cahier des charges.

**POINT 3.2:** Avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la r 80<sup>e</sup> réunion du JECFA : CX / FA 16/48/4 Add.1

**Problème:**

i. Pour envisager l'adoption d'additifs désignés comme "Full" pour les additifs alimentaires énumérés à l'annexe 1 partie A du CX / FA 16/48/4

ii. Pour examiner la révocation des spécifications du Codex pour le silicate d'aluminium (SIN 559) et le silicate d'aluminium de calcium (SIN 556).

**Position:** Nous soutenons l'adoption des additifs alimentaires désignés comme "Full" et recommandons leur adoption par la Commission du Codex en tant que normes, et la révocation de silicate d'aluminium (SIN 559) et le silicate d'aluminium de calcium (SIN 556).

**Justification:** le JECFA a évalué les additifs alimentaires désignés comme «plein», et les spécifications provisoires de silicate d'aluminium (SIN 559) et le silicate d'aluminium de calcium (SIN 556) ont été retirées.